

Etaient présents :

En présentiel :

- Patrice URVOY Président de la Commission, Maire-Adjoint de MONTEPILLOY
- Sylvie CAPRON Directrice du PNR

En visio :

- Aude MISSEWARD Conseillère municipale de VIARMES
- Lisa LUCHIER Conseillère municipale de MAFFLIERS
- Christophe MIQUEL Conseiller municipal de PONT-SAINTE- MAXENCE

Ordre du jour :

- Modifications du programme d'actions 2025 ;
- Comptes administratifs 2024 ;
- Autorisations de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Budgets primitifs 2025

Monsieur URVOY, Président de la commission, ouvre la séance puis passe la parole à Sylvie CAPRON.

I – Modifications du programme d'actions 2025

Sylvie CAPRON explique que des changements ou précisions sont intervenus dans les participations et subventions des Régions et du Département de l'Oise depuis la réunion de la commission à la fin du mois de janvier.

Elle annonce les baisses de subventions suivantes :

- Région Ile-de-France : -5% pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement soit : - 29 750 €
- Région Hauts-de-France : -35,5 % sur les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement soit : - 142 000 €
- Département de l'Oise : - 45 % soit : -136 230 €.

Soit une baisse totale de 307 980 €.

Elle explique que le programme d'actions 2025 doit donc être ajusté pour entrer dans les enveloppes des partenaires.

Elle rapporte les choix qui sont proposés :

- Programme de conservation de la flore menacée – 2025 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert (les 20% manquants seront mobilisés sur le fonds expertises environnementales).
- Restauration écologique de milieux naturels 2025-2026 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert.
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2025 : Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert (les 20% manquants seront mobilisés sur le fonds expertises environnementales).
- Prolongation des lignes de co-voiturage : Il est proposé de supprimer cette opération, compte tenu des faibles résultats obtenus et de l'interruption du service (février 2025) lié au retard du vote des budgets et des attributions de subventions.
- « Etudes d'aménagement » : Il est proposé de supprimer cette opération, le reliquat des enveloppes antérieures devrait être suffisant pour 2025.
- Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique : Le montant passe de 150 000 à 100 000 €. L'enveloppe précédente 2024 n'a pas été consommée et les projets sont longs à sortir.

- Expertises environnementales : Il est proposé de passer le montant du fonds de 100 000 € à 87 000 €.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale – 2025 : Il est proposé de supprimer de l'opération la réalisation du livre de recettes. Un autre format (fiches au fil de l'eau) sera privilégié. L'opération passe donc de 11 877 € à 2 877 €.
- Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2025 : Une subvention de 9 000 € de l'Agence de l'eau a été obtenue sur l'opération « Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2024 » ; qui peut être appliquée sur la l'opération 2025 ; ce qui nous permet d'économiser 9 000 € sur le programme 2025.
- Concours design mobilier urbain en bois local : Une économie de 15 000 € sur le concours peut être faite. Un appel à candidature sera lancé avec choix de l'équipe pour le design plutôt que de faire concourir (et rémunérer) 3 équipes.

Le reste des opérations est inchangé et l'essentiel des opérations est sauvegardé pour 2025.

Il est demandé si l'action relative au prêt des triporteurs est maintenue. Sylvie CAPRON répond que oui.

Madame LUCHIER estime que c'est bien que le Parc naturel régional ait une action en faveur des produits locaux mais elle estime qu'il devrait aussi promouvoir l'agriculture biologique.

Sylvie CAPRON répond que sont marqués Producteurs Oise – Pays de France des producteurs bio et des non bio et qu'il n'est pas envisagé de réserver la marque aux seuls agriculteurs en agriculture biologique.

Elle indique que le PNR réalise avec Bio en Hauts-de-France une étude « Sensibio », qui est une enquête auprès d'un panel d'agriculteurs, surtout implantés sur des champs captants, pour connaître les potentialités et les freins au passage en agriculture biologique. Elle explique que l'idée est de voir dans quelle mesure, le PNR peut mettre en place des actions répondant aux besoins et problèmes des agriculteurs qui souhaiteraient, le cas échéant, développer des pratiques plus vertueuses, voire passer en agriculture biologique.

Madame LUCHIER convient qu'exploiter en agriculture biologique est difficile car c'est une agriculture complexe et risquée et qu'elle n'est pas aidée alors que les consommateurs sont là et que c'est une pratique respectueuse de l'environnement et des sols.

2 – Comptes administratifs 2024

Sylvie CAPRON rend compte des principaux éléments des résultats des comptes 2024.

Budget principal

Section de fonctionnement :

Le compte administratif fait apparaître un solde positif de 1 837 667,74 € en section de fonctionnement.

- Charges à caractère général : + 3 740 € ; +1,26 %
- Dépenses de personnel : - 29 899 € ; - 2,39%
- Autres charges de gestion courante : 18 236 € ; +89,85%

Elle explique que pour ce dernier chapitre, la forte augmentation résulte du compte 65811 Droits d'utilisation – infomatique en nuage et 658118 – Autres redevances pour concessions/brevets. D'une part, on a de plus en plus recours à de l'hébergement en ligne ou à des logiciels qui requièrent des droits d'utilisation et dont les dépenses doivent être imputées aux comptes 65811 et 658118.

D'autre part, sur ce compte, ont été imputés 7 000 € pour le serveur SVE utilisé par les collectivités qui passent par le WEBSIG du Parc naturel régional pour gérer les autorisations d'urbanisme. Les collectivités ont remboursé le PNR au prorata du nombre d'habitants, comme la convention entre le PNR et les collectivités le stipule.

Sylvie CAPRON rappelle que le PNR est dans l'obligation de conserver un excédent cumulé important pour les raisons suivantes :

- Le PNR doit faire face aux dépenses courantes de fonctionnement et à des avances importantes sur ses programmes d'actions.
- La section de fonctionnement doit être en capacité de mobiliser une somme importante pour la dotation aux amortissements, pour le budget principal mais aussi pour le budget opérationnel. Même s'il s'agit d'une écriture comptable, elle entre en compte dans le résultat et dans l'équilibre du budget.
- Enfin, les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département) sur l'inflation ou la hausse des dépenses de personnel (glissement vieillesse technicité, nouvelles dépenses liées à l'obligation de passer un contrat collectif de prévoyance et de complémentaire santé par exemple,...). En 2025, les contributions vont même baisser. Pour la première fois, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.

Section d'investissement :

Cette section présente un excédent de : + 715 189 € lié aux reprises sur subvention : 307 527 € en recette ; 88 200 € pour les dotations aux amortissements en dépense et à la reprise du résultat de 2023 (+499 040 €).

Budget opérationnel

Section de fonctionnement : - 154 303 € €

Section d'investissement : - 208 606 €

Ces résultats négatifs sont liés au décalage entre les dépenses réalisées et les recettes qui ne sont pas encore touchées. Cette année, le résultat négatif de la section de fonctionnement est moins élevé car il a été appliqué un meilleur rattachement des recettes.

Enfin, on observe un décalage entre le prévu et le réalisé car les actions sont réalisées sur plusieurs années.

Sylvie CAPRON donne lecture de l'état d'avancement des programmes d'actions :

2021 :

- Terminé : 88%
- Engagé : 3%

2022 :

- Terminé : 83%
- Engagé : 7%

2023 :

- Terminé : 57%
- Engagé : 16%

2024 :

- Terminé : 15%
- Engagé : 37%

Monsieur MIQUEL demande si la baisse des subventions des Régions et du Département de l'Oise n'est pas de nature à mettre en difficulté le budget du Parc naturel régional.

Sylvie CAPRON répond que, pour 2025, seule la Région Ile-de-France a baissé sa cotisation au fonctionnement.

En ce qui concerne le programme d'actions, les opérations qui sont engagées ont reçu des accords de subvention qui sont honorées par les collectivités. Il n'y a pas de risque que les subventions ne soient pas versées.

Elle explique que les opérations 2025 rentreront dans les enveloppes données par nos financeurs et seront donc financées. Par contre, le programme d'actions sera diminué.

3 – Autorisations de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement

Sylvie CAPRON donne lecture de la mise à jour des Autorisations de Programmes/Crédits de paiement et des Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement et de l'inscription des nouvelles AP/CP et AE/CP pour les opérations 2025 (cf. document envoyé).

Elle rapporte que cela présente peu d'intérêts pour le budget du PNR car les opérations sont financées à 100%. Par ailleurs, elle indique qu'elle est très prudente en ce qui concerne les crédits de paiement car s'il manque des crédits de paiement, il faut convoquer un comité syndical pour en ajouter (en dépenses et en recettes).

4 – Budgets primitifs 2025

Sylvie CAPRON présente le budget primitif 2025.

Budget principal – section de fonctionnement :

En recette :

- Etat : 150 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 334 400 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 429 100 €
- LEADER (Fonds européens) 2022/2023 : 71 351 €
- Natura 2000 (Région HDF et Europe) 2024 : 15 525 €
- Forêt de Chantilly (Région HDF et Europe) : 91 227 €
- FCTVA : 1 276,77 €
- SITARIVE : 1 000 €
- Reprise sur subvention : 82 718,27 €
- Excédent de fonctionnement 2024 : 1 837 667,74 €.
- TOTAL : 3 675 495,78 €

En dépense :

- Charges à caractère général : 315 000 €
- Dépenses de personnel : 1 300 000 €
- Autres charges de gestion courante : 32 000 €
- Dotation aux amortissements : 139 368,58 €
- Subvention au BO (pour équilibrer le budget opérationnel) : 93 604,33 €
- TOTAL : 1 879 972,91 €.

Budget principal – section d'investissement :

En dépense :

- Opérations des programmes d'actions antérieurs : 83 768 €
- Les crédits de paiement des opérations 2025 : 155 428,66 €
- Des dépenses supplémentaires pour équilibrer la section d'investissement : 17 616,34 €
- Amortissements : 82 718, 27 €
- TOTAL : 339 531,61 €

En recette :

- Les subventions des opérations des programmes d'actions antérieurs : 83 768 €
- Les subventions des opérations 2025 : 129 524 €
- Le FCTVA : 16 648,34 €
- Les amortissements : 139 368,58 €
- L'excédent 2024 : 715 189,55 €
- TOTAL : 1 111 371,47 €

Sylvie CAPRON note que la section de fonctionnement du budget principal est votée en suréquilibre dans la mesure où les excédents reportés sont repris au budget primitif. De même, la section d'investissement est votée en suréquilibre après inscription des opérations d'ordre et des excédents reportés de 2024.

Budget opérationnel – section de fonctionnement :

En dépense :

- Opérations des programmes d'actions antérieurs : 2 033 740 €
- Les opérations 2025 : 400 572 €
- Dotation aux amortissements : 186 769,10 €
- Report 2024 : 154 303,89 €
- Virement à la section d'investissement : 41 854,13 €
- TOTAL : 2 817 239,12 €

En recette :

- Subventions des programmes d'actions antérieurs : 2 172 992 €
- Subventions des opérations 2025 : 400 572 €
- Amortissements : 150 070,79 €
- Subvention du budget principal : 93 604,33 €
- TOTAL : 2 817 239,12 €

Budget opérationnel – section d'investissement :

En dépense :

- Opérations des programmes d'actions antérieurs : 414 604 €
- Les opérations 2025 : 300 615 €
- Amortissements : 150 070,79 €
- Report 2024 : 208 606,10 €
- TOTAL : 1 073 895,89 €

En recette :

- Subventions des programmes d'actions antérieurs : 566 949 €
- Subventions des opérations 2025 : 275 985 €
- FCTVA : 2 338,66 €
- Amortissements : 186 769,10 €
- Virement de la section de fonctionnement : 41 854,13 €
- TOTAL : 1 073 895,89 €

Sylvie CAPRON indique que les documents envoyés détaillent toutes les opérations, ainsi que la ventilation par chapitres et par comptes.

Elle précise que ce projet de budget sera présenté au Bureau le 5 mars et que d'ici là, elle est à la disposition des membres de la commission pour répondre aux questions et noter les observations qui viendraient à la lecture des documents.

Elle demande s'il y a des questions. Personne n'a de question sur ce budget.

Madame LUCHIER demande où en est le verger conservatoire de Chaalis.

Sylvie CAPRON répond que la plantation des arbres a bien eu lieu et fait l'objet d'un suivi. Elle ajoute que l'Abbaye de Chaalis est sur le point de démarrer la restauration des murs de clôture. L'ouverture au public devrait se faire en 2026 ou 2027.

Monsieur URVOY demande s'il y a d'autres questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20H30.